

MAIRIE DE SAULXURES SUR MOSELOTTE

88290



CONSEIL MUNICIPAL 25 JUILLET 2024 PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 juillet, le Conseil Municipal de la commune de Saulxures sur Moselotte s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de M Hervé VAXELAIRE, Maire.

Présents : M Hervé VAXELAIRE (Maire) / Mme Evelyne TOUSSAINT / Mme Laurie FRICKER / Mme Myriam PERRIN / M Sylvain MASSON / M Erik GRANDEMANGE / Mme Nelly BURDEVET / M Jean Louis FIORELLI / M Fabrice TROMBINI / Mme Marie-Ange JEANCLAUDE / M Georges-Filipe NETO / Mme Nathalie PERRIN / M Geoffrey GRISWARD.

Excusés : M Fernand HUCHER / Mme Mylène DESILVESTRE / M Amandio NETO / Mme Laetitia RODRIGUES / Mme Linda MOREIRA / M Jonathan MANGIN / Mme Valérie BERI / M Michael HERZOG.

Procurations : M Fernand HUCHER à Mme Myriam PERRIN / Mme Laetitia RODRIGUES à M Georges-Filipe NETO / Mme Linda MOREIRA à Mme Nathalie PERRIN / M Michael HERZOG à M Fabrice TROMBINI.

Lesquels membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection du secrétaire pris dans le sein du Conseil,

M Jean-Louis FIORELLI ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

M Thierry COMBET LOUIS ayant été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire adjoint.

Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 30 mai 2024

Le Conseil Municipal,

17 voix pour

00 voix contre

00 abstention

➤ Adopte le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 mai 2024.

Décisions prises par M le Maire en application de l'article L 2122-22 du CGCT :

N° 08/2024 VENTE DEUX VEHICULES BOXER

Vu l'offre de la SARL CLAUDE GRAVIER, garage Citroën de Vagney, en date du 15/02/2023 pour la reprise des 2 véhicules PEUGEOT BOXER immatriculés 5659 VS 88 et 5660 VS 88 pour un montant total de 1 400 € TTC soit 700 € TTC l'unité.

DECIDE

ARTICLE 1 : de vendre à la SARL CLAUDE GRAVIER les 2 anciens véhicules PEUGEOT BOXER immatriculés 5659 VS 88 et 5660 VS 88 au prix de 700 € TTC par véhicule soit un total de 1 400 € TTC.

ARTICLE 2 : la présente décision sera transmise à Madame la Préfète des Vosges, publiée et notifiée à la SARL CLAUDE GRAVIER.

N°09/2024 – MAITRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX DE REHABILITATION PARTIELLE DU GYMNASSE

Vu le programme des travaux de réhabilitation partielle du gymnase,

Vu le budget primitif Commune 2024,

Vu la proposition du bureau d'études Patrice NORMAND (Les Champs de Lait 70 280 SAINT BRESSON) pour une mission de maitrise d'œuvre de réhabilitation partielle du gymnase,

Considérant qu'il convient de réaliser une mission de maitrise d'œuvre pour la réalisation de ces travaux,

DECIDE

ARTICLE 1 : de retenir la proposition du bureau d'études Patrice NORMAND pour une mission de maitrise d'œuvre pour la réalisation des travaux de réhabilitation partielle du gymnase pour un montant de **38 880 € TTC**.

Le montant estimatif des travaux s'élève à **486 000 € TTC**.

ARTICLE 2 : la présente décision sera transmise à Madame la Préfète des Vosges, publiée et notifiée à la SAS Patrice NORMAND.

N°78/2024 – MODIFICATION DES STATUTS DE LA RÉGIE MUNICIPALE DE CHAUFFAGE

Il est rappelé que le Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de Chauffage délibère sur les catégories d'affaires pour lesquelles le Conseil Municipal ne s'est pas réservé le pouvoir de décision ou pour lesquelles ce pouvoir n'est pas attribué à une autre autorité par les statuts.

En application de l'article R2221-72 du CGCT, le conseil municipal, après avis du conseil d'exploitation et dans les conditions prévues par les statuts :

- 1 Approuve les plans et devis afférents aux constructions neuves ou reconstructions, travaux de première installation ou d'extension ;
- 2 Autorise le maire à intenter ou soutenir les actions judiciaires, à accepter les transactions ;
- 3 Vote le budget de la régie et délibère sur les comptes ;
- 4 Délibère sur les mesures à prendre d'après les résultats de l'exploitation à la fin de chaque exercice et, au besoin, en cours d'exercice.
- 5 Règle les conditions de recrutement, de licenciement et de rémunération du personnel
- 6 Fixe les taux des redevances dues par les usagers de la régie. Ces taux sont établis de manière à assurer l'équilibre financier de la régie dans les conditions prévues aux articles L. 2224-1, L. 2224-2 et L. 2224-4 du CGCT.

Dans la perspective du développement programmé du réseau de chaleur, il est proposé au Conseil Municipal de modifier les statuts de la Régie Municipale de Chauffage pour préciser les conditions d'application du paragraphe 1, prévoir une compétence exclusive du Conseil d'Exploitation pour toutes modifications du règlement ou des polices d'abonnement et pour la valorisation des CEE.

Un projet de statuts modifié est soumis au Conseil Municipal après avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie en date du 24 juillet 2024.

Après délibération, le Conseil Municipal,

17 voix pour
00 voix contre
00 abstention

Vu le projet de statuts modifiés

➤ **Adopte** les statuts modifiés de la Régie Municipale de Chauffage annexés à la présente délibération.

N°79/2024 – MARCHES D'EXTENSION DU RESEAU DE CHALEUR ET DE CREATION DE SOUS-STATIONS

Le programme d'extension du réseau de chaleur avec création de sous-stations concerne :

- En tranche ferme :
 - 12 maisons accolées VOSGELIS, situées rue d'Hamoir sur Ourthe d'une surface totale de 781 m²
 - un bâtiment collectif VOSGELIS situé rue d'Hamoir sur Ourthe d'une surface de 1 256 m²
- En tranches conditionnelles :
 - un pavillon individuel avenue Jules Ferry d'une surface de 180.80 m²
 - un pavillon individuel rue du Bois des Dames

Hors pavillon du Bois des Dames, la puissance à installer s'élève à **310 kw** pour une consommation totale annuelle estimée de **263 718 kWh**.

L'estimation des travaux s'élevant à un montant de **537 220.16 € HT** se décompose comme suit :

LOT 01 VRD : 167 669.00 €
Tranche ferme : 146 197 €
Option pavillon rue du Collège : 8 916 €
Option pavillon rue du Bois des Dames : 12 556 €
 LOT 02 Réseau de chaleur : 150 994.16 €
Tranche ferme : 120 135.92 €
Option pavillon rue du Collège : 9 602 .02 €
Option pavillon rue du Bois des Dames : 21 256.22 €
 LOT 03 Sous Stations : 218 557.00 €
Tranche ferme : 193 425 €
Option pavillon rue du Collège : 12 326 €
Option pavillon rue du Bois des Dames : 12 806 €

La consultation des entreprises a fait l'objet d'une publication au BOAMP sur la base d'une procédure adaptée avec négociation avec les entreprises.

Au vu du rapport d'analyse des offres établi par le maître d'œuvre, le bureau d'études ATFE, et après avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie de Chauffage réuni le 24 juillet 2024, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les marchés suivants :

LOT 01 VRD

Entreprise : STARTER TP 71 rue des Bois 68 540 FELDKIRCH

Montant : 88 405 € HT (*options comprises*)

LOT 02 Réseau de chaleur

Entreprise : SAS FUSION Soudure (Groupe SOBECA) 02 Rue de la Porte de Fer 54 210 ST NICOLAS DE PORT

Montant : 139 366.49 € HT (*options comprises*)

LOT 03 Sous Stations

5

Entreprise : DALKIA -1 rue Mendès France – Pulnoy 54272 ESSEY LES NANCY Cedex

Montant : 211 926.15 € HT (*options comprises*)

Après délibération, le Conseil Municipal,

15 voix pour

00 voix contre

02 abstentions : MM. FIORELLI, GRANDEMANGE.

Vu le rapport d'analyse des offres,

Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de Chauffage

➤ **Attribue** les marchés susvisés pour un montant total de **439 697.64 € HT** et autorise M le Maire à les signer.

N°80/2024 – MARCHES DE TRAITEMENT DES FACADES DE BATIMENTS COMMUNAUX

Le programme de traitement des façades concerne l'Espace Tilleul et l'Ecole Maternelle Arc En Ciel.

Répartis en deux lots -01 Assèchement et 02 Façades-Peinture- les travaux seront réalisés en deux phases pour le lot 02 à savoir :

- Phase 01 (été/automne 2024) :

- Espace Tilleul : Façades Nord, Ouest et Sud.
- Ecole Maternelle : Façades Nord et Ouest

- Phase 02 (été 2025) :

- Ecole Maternelle : Façades Sud et Est

Le montant estimatif des travaux s'élève à **59 600 € HT** (avec option revêtement armé pour le lot 02 à 9 900 € HT).

Au vu du rapport d'analyse des offres, réalisé par le bureau d'études Patrice NORMAND, et après avis favorable de la Commission Bâtiments réunie le mardi 23 juillet, il est proposé au Conseil Municipal les attributions de marchés suivantes :

Lot 01 Assèchement

Estimation : 10 000 € HT

Entreprise retenue : SAS AUBRIAT 38 rue du général haxo 88000 EPINAL

Montant du marché : **12 285 € HT**

Lot 02 Façades-Peinture

Estimation : Base : 39 700 € HT. Option 9 900 € HT

Entreprise retenue : LENOIR 59b Avenue du Onze Novembre – ZA Quartier Richard – 88700 Rambervillers

Montant du marché : **39 060.14 € HT**. L'option d'un montant de **13 581 € HT** sera retenue pour l'exécution du marché.

Après délibération, le Conseil Municipal,

17 voix pour
00 voix contre
00 abstentions

Vu le rapport d'analyses des offres

➤ **Attribue** les marchés susvisés pour un montant total de **64 926.14 € HT** et autorise M le Maire à les signer.

N°81/2024 – MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX DE REQUALIFICATION DES LIAISONS CENTRE VILLE / BASE DE LOISIRS

La consultation des bureaux d'études pour la dévolution du marché de maîtrise d'œuvre des travaux de requalification des liaisons centre-ville/ Base de Loisirs s'est déroulée sur procédure adaptée restreinte avec deux étapes : agrément des candidatures et invitation à présenter une offre pour les candidats agréés.

Après parution d'un avis de marché au BOAMP (Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics) et mise en ligne d'un cahier des charges, 7 candidatures ont été reçues.

Le montant de l'enveloppe prévisionnelle retenu s'élève à 2 980 000 € HT hors réseaux d'eau et d'assainissement et enfouissement des réseaux électriques et télécom.

4 candidats, présentant les capacités professionnelles, techniques, économiques et financières requises pour mener à bien le programme de requalification, ont été agréés.

Ces 4 candidats (BEREST, ACERE, CARDOMAX et CONCEPT INFRA) avaient été invités à présenter leur offre initiale au cours d'une audition d'une durée d'une heure le jeudi 18 avril dernier

A l'issue de cette audition, une procédure de négociation a été engagée pour parvenir à la présentation d'une offre finale.

Un classement des offres a été effectué, selon les critères liés au montant des honoraires (45 %) et à la valeur technique de l'offre (55 %) : composition pluridisciplinaire et cohérence de l'équipe, propositions en matière de découpage des travaux, délais de réalisation...

Il est proposé d'attribuer le marché au groupement CONCEPT INFRA - Bureau d'études Infrastructure et VRD- (12 chemin des Aulnois 54 210 Saint Nicolas de Port) et IN SITU - Architecte urbaniste paysagiste - (123 Rue Mac Mahon 54 000

Nancy) pour un montant de 92 380 € HT (forfait provisoire) soit un taux de rémunération de 3.10 %.

Réunie le 23 juillet, la Commission Voirie Environnement a émis un avis favorable à l'attribution de ce marché.

Après délibération, le Conseil Municipal,

15 voix pour

00 voix contre

02 abstentions : M. FIORELLI, M. GRANDEMANGE.

Vu le tableau d'analyse des offres

➤ **Attribue** le marché de maîtrise d'œuvre des travaux de requalification des liaisons Centre-ville/Base de Loisirs au groupement Concept Infra/ In Situ pour un montant de **92 380 € HT** et autorise M le Maire à le signer.

N°82/2024 – VENTE PARCELLE AO 90

Monsieur Jean Pierre FINCK a souhaité se porter acquéreur de la parcelle AO 90 d'une contenance de 730 m² au lieudit « Grand Clos » afin d'y aménager un parking à proximité de sa propriété 555 Chemin des Petits Prés.

Réunie les 13 mai et 17 juin 2024, la Commission Environnement a émis un avis favorable à cette vente au prix de 2 409 €.

Après délibération, le Conseil Municipal,

17 voix pour

00 voix contre

00 abstention

➤ **Décide** la vente de la parcelle AO 90 à M Jean Pierre FINCK pour un montant de **2 409 €**

➤ **Charge Me CATELLA**-notaire à Vagney- de rédiger l'acte de vente et autorise M le Maire à le signer

➤ **Dit** que les frais relatifs à cette vente seront à la charge de l'acquéreur.

N°83/2024 – GRILLE TARIFAIRE CANTINE A UN EURO

Par délibération du 11 avril dernier, le Conseil Municipal avait validé la grille tarifaire relative au dispositif « cantine a 1euro ».

Or, pour être intégré au dispositif, il est obligatoire de proposer trois tarifs différents concernant le repas.

Réunie le 18 juin dernier, la Commission Vie Sociale a émis un avis favorable aux tarifs suivants :

RESTAURATION SCOLAIRE				
		0/1000	1001/1400	1401 et +
ACCUEIL 12H15	0.50 h	1,90 €	2,00 €	2,10 €
REPAS		1.00 €	3.00 €	3.10 €
PERISCOLAIRE (temps de garde)	1,75 h	2.00 €	2.25 €	2.40 €

Il est précisé que ce dispositif concernera 75 familles saulxuronnes.

Après délibération, le Conseil Municipal,

17 voix pour

00 voix contre

00 abstention

➤ **Adopte** la grille tarifaire modifiée de la restauration scolaire applicable dès la rentrée scolaire 2024/2025.

N°84/2024 – PARTICIPATION COMMUNALE AUX TRANSPORTS SCOLAIRES

Par délibération en date du 04 juillet 2023, le Conseil Municipal avait décidé pour l'année scolaire 2023/2024 de prendre en charge une partie de la participation familiale aux frais de transports scolaires pour un montant de **65 €**.

Cette participation concerne tous les élèves saulxurons fréquentant le Collège de Cornimont (**90 élèves environ**) ainsi que les enfants en situation de handicap.

Il est proposé au Conseil de maintenir cette participation, au même montant, selon les conditions suivantes :

- Uniquement pour les élèves de Saulxures fréquentant le collège de CORNIMONT
- Participation étendue aux **élèves en situation de handicap**, hors convenances personnelles
- En cas d'inscription tardive, (**montant majoré de 100 %**) seuls le montant de 65 Euros sera remboursé
- Remboursement limité à l'année scolaire **en cours** (par exemple, pour l'année scolaire 2023/2024 pas de remboursement au-delà du 30 juin 2024)
- Le remboursement s'effectuera sur présentation obligatoire des documents suivant :
- Copie de la carte de transport de l'enfant,
- La facture acquittée du titre de transport scolaire mentionnant la domiciliation à Saulxures.
- Un RIB (le nom du titulaire du compte doit être identique à celui inscrit sur la facture acquittée du titre de transport).

Réunie le 18 juin dernier, la Commission Vie Sociale a émis un avis favorable au maintien de cette participation à un montant de 65 €, selon les conditions ci-dessus, et propose que ce montant reste valable jusqu'à nouvelle délibération.

Après délibération, le Conseil Municipal,

17 voix pour
00 voix contre
00 abstention

➤ **Renouvelle** la participation communale aux transports scolaires d'un montant de 65 € selon les mêmes conditions d'attribution.

➤ **Dit** que le montant de cette participation restera valable jusqu'à nouvelle délibération.

N°85/2024 – AVENANT AU MARCHE DE DESAMIANTAGE COUVERTURE

L'avenant n° 01 au lot 02 Couverture des travaux de désamiantage /couverture de plusieurs bâtiments a pour objet une modification des conditions de versement de l'avance.

La société attributaire, Sarl LEDRAPPIER, qui avait initialement opté pour le versement de cette avance dans l'acte d'engagement souhaite désormais y renoncer.

La conclusion d'un avenant au marché est nécessaire pour cette modification.

Après délibération, le Conseil Municipal,

17 voix pour
00 voix contre
00 abstention

➤ **Autorise** M le Maire à signer l'avenant au marché précité.

N°86/2024 – DESTINATION DES COUPES DE BOIS ET DES PRODUITS ACCIDENTELS DE L'EXERCICE 2024

Faisant suite à la délibération du Conseil municipal n° 44/2024 approuvant l'état d'assiette des coupes réglées et non réglées de l'année 2024 proposé par l'ONF (*état annexé au présent rapport*), il convient de délibérer sur la destination de ces coupes et également sur la destination des produits accidentels susceptibles d'être récoltés au titre de l'exercice 2024.

Pour les produits accidentels ainsi que les coupes ordinaires inscrites à l'état d'assiette 2024 approuvé par délibération n° 44/2024, il conviendrait de confier le soin à l'ONF de retenir la ou les destinations les plus appropriées, au mieux des intérêts de la Commune.

Réunie le 17 juin dernier, la Commission Environnement a émis un avis favorable pour le programme proposé par l'ONF.

Après délibération, le Conseil Municipal,

17 voix pour
00 voix contre
00 abstention

➤ **Confie** le soin à l'ONF de retenir, au mieux des intérêts de la commune, la ou les destinations les plus appropriées pour les produits accidentels ainsi que les coupes ordinaires inscrites à l'état d'assiette 2024 approuvé par délibération n° 44/2024.

N°87/2024 – LOCATION DE TERRAIN COMMUNAL

Par mail en date du 3 juin 2024, Madame Maryline RENAULT sollicite la Commune pour louer un terrain de 300 m2 proche de son logement VOSGELIS situé 289 rue des Coteaux de La Rouhelle, pour créer un jardin et installer ses poules.

Réunie le 17 juin dernier, la Commission Environnement a émis un avis favorable à la location annuelle de 300 m2 dépendant de la parcelle communale AC 499.

Cette location prendrait effet à compter du 1^{er} janvier 2025 selon tarif en vigueur et sous réserve du respect de la réglementation en vigueur concernant l'installation de poulailler.

Après délibération, le Conseil Municipal,

17 voix pour
00 voix contre
00 abstention

Vu le bail de location

➤ **Décide** la conclusion du bail de location de terrain susvisé avec Mme Maryline RENAULT et autorise M le Maire à le signer

N°88/2024 – RENOUELEMENT DE CONCESSION DE SOURCE EN FORET COMMUNALE

La concession de source en forêt communale consentie à M. Jean Pierre ORY, 1206 Route du Col de Lauvy, est venue à expiration le 31 décembre 2023.

Suite à la demande de son bénéficiaire présentée en avril dernier, il est proposé de la renouveler pour 9 ans à compter du 1^{er} janvier 2024 au tarif des redevances voté chaque année par le Conseil Municipal, soit 72 € pour 2024.

Réunie le 13 mai 2024 la Commission des terrains a émis un avis favorable au renouvellement de cette concession de source en forêt communale.

Après délibération, le Conseil Municipal,

17 voix pour

00 voix contre

00 abstention

➤ **Renouvelle** la concession de source accordée à M Jean Pierre ORY aux conditions précitées.

N°89/2024 – RENOUELEMENT GROUPEMENT DE COMMANDE DE SEL DE DENEIGEMENT SAISON 2024 / 2025

Il est proposé, comme chaque année, de renouveler le groupement de commande entre les communes de La Bresse, Cornimont, Ventron et Saulxures sur Moselotte pour l'achat et la livraison de sel de déneigement durant la saison hivernale 2024/2025.

Le Conseil Municipal doit désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour la commission consultative chargée d'ouvrir les plis et d'émettre un avis sur le choix de l'attributaire du marché.

Après délibération, le Conseil Municipal,

17 voix pour

00 voix contre

00 abstention

➤ **Renouvelle** le groupement de commande de sel de déneigement pour la saison 2024/2025

➤ **Désigne** M Sylvain MASSON Membre titulaire et M Hervé VAXELAIRE membre suppléant, pour siéger à la commission consultative.

N°90/2024 – DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE

Après délibération, le Conseil Municipal,

17 voix pour

00 voix contre

00 abstention

➤ **Adopte** la décision budgétaire modificative n°01 sur le BP Commune annexée à la présente délibération.

N°91/2024 – MODIFICATION DU TABLEAU DES TARIFS REGIE CULTURE ANIMATIONS

Par délibération du 01 juillet dernier, le Conseil d'Exploitation de la Régie Culture Animations propose l'adoption d'un nouveau tableau des tarifs.

Après délibération, le Conseil Municipal,

17 voix pour

00 voix contre

00 abstention

Vu le tableau des tarifs proposé

➤ **Adopte** le nouveau tableau des tarifs applicables à la Régie Culture Animations annexé à la présente délibération.

N°92/2024 – RAPPORT D'ACTIVITES CCHV 2023

Il est proposé d'acter par délibération la bonne réception et prise en compte du rapport d'activité de la CCHV pour l'année 2023.

Il permet, notamment, aux conseillers municipaux d'obtenir toutes les informations nécessaires sur les missions de la CCHV.

Le rapport avait été notifié aux conseillers en mai dernier.

Après délibération, le Conseil Municipal,

17 voix pour

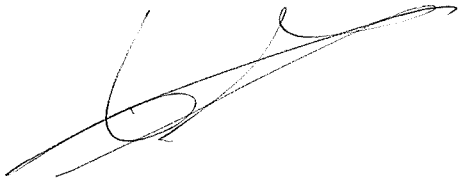
00 voix contre

00 abstention

➤ **Prend** acte du rapport d'activités de la CCHV pour l'année 2023

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 21 .

Le Secrétaire,

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a cursive shape.

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping initial stroke followed by a few more strokes.

